



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 158 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force des Nations Unies chargée d'observer
le dégageant**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	6
C. Coopération régionale	7
D. Tableaux budgétaires axées sur les résultats	8
II. Ressources financières	17
A. Vue d'ensemble	17
B. Gains d'efficacité	18
C. Taux de vacance de postes	18
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	19
E. Formation	19
F. Services de détection des mines et de déminage	20
III. Analyse des variations	21



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	23
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	24
Annexes		
I.	Définitions	29
II.	Organigramme	31
Carte	32

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 47 921 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 48 fonctionnaires internationaux et 108 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2008/09)	Montants répartis (2008/09)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 446,3	21 489,0	23 778,3	2 289,3	10,7
Personnel civil	9 641,8	10 215,0	10 587,1	372,1	3,6
Dépenses opérationnelles	14 623,7	13 325,7	13 555,7	230,0	1,7
Montant brut	45 711,8	45 029,7	47 921,1	2 891,4	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	1 316,9	1 338,0	1 408,2	70,2	5,2
Montant net	44 394,9	43 691,7	46 512,9	2 821,2	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	45 711,8	45 029,7	47 921,1	2 891,4	6,4

Ressources humaines^a

<i>Catégorie</i>	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Direction exécutive et administration				
Effectif approuvé 2009/10	–	6	–	6
Effectif proposé 2010/11	–	7	–	7
Composantes				
Composante opérations				
Effectif approuvé 2009/10	1 047	–	–	1 047
Effectif proposé 2010/11	1 047	–	–	1 047
Composante appui				
Effectif approuvé 2009/10	–	41	108	149
Effectif proposé 2010/11	–	41	108	149
Total				
Effectif approuvé 2009/10	1 047	47	108	1 202
Effectif proposé 2010/11	1 047	48	108	1 203
Variation nette		1		1

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1899 (2009), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2010.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. Les variations des effectifs par rapport au budget 2009/10 sont analysées au niveau de chaque composante.

5. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le dégagement signé en mai 1974. La zone a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud; sa largeur va de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de 2 camps de base, de 22 positions occupées en permanence et de 8 postes avancés, dont 1 fait l'objet d'une présence constante, les 7 autres n'étant occupés qu'en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) – qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.

6. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces sont respectées par les parties.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

7. Au cours de l'exercice budgétaire, la Force continuera de mettre en œuvre son mandat dans la zone de séparation et les zones de limitation. Dans le sud de la zone de séparation, elle renforcera ses capacités opérationnelles, notamment par la mise en place d'une section supplémentaire qui permettra de raccourcir le temps de réaction et d'accroître les moyens de contrôle. Elle continuera de rechercher la mise à disposition d'effectifs supplémentaires pour les tâches opérationnelles en rationalisant la structure d'appui.

8. La composante appui continuera de fournir aux militaires et au personnel des services organiques l'appui dont ils ont besoin sur les plans logistique, administratif et de la sécurité pour mettre en œuvre le mandat de la Force. Celle-ci examinera les possibilités de consolidation, de colocalisation et de coordination des activités d'appui entraînant des économies dans les services d'appui et de meilleures synergies dans tous les domaines logistiques, notamment les carburants, les rations alimentaires et l'approvisionnement général, le personnel militaire et civil travaillant de concert. Cet examen devrait être terminé au plus tard en décembre 2010.

9. Avec 156 postes, dont 48 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 108 postes d'agent recruté sur le plan national, l'effectif proposé pour le personnel civil de la mission fait apparaître une augmentation nette d'un poste d'agent recruté sur le plan international (P-2), par rapport à l'effectif approuvé pour l'exercice 2009/10.

10. Comme l'indiquent les tableaux axés sur les résultats justifiant les effectifs dans le présent rapport, l'effectif proposé tient compte de la proposition de création d'un service linguistique au sein du Bureau du commandant de la Force et chef de mission. L'effectif de la Division de l'appui à la mission prévoit les dispositions suivantes : le reclassement du poste actuel de Chef de la Section des communications et de l'informatique, qui passerait de la catégorie du Service mobile à la classe P-5 et dont le titre fonctionnel deviendrait celui de Chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications; la réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui passerait de la Section des services généraux à celle du génie; et le redéploiement de quatre postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux qui seraient transférés du Bureau du Chef de l'appui à la mission à celui du Chef des services d'appui intégrés; 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux, passant de la Section des communications et de l'informatique à celle des services généraux).

11. L'augmentation de 6,4 % du projet de budget de l'exercice 2010/11 par rapport au budget adopté pour 2009/10 tient essentiellement à l'affectation de ressources supplémentaires pour les motifs suivants : a) le déplacement pour relève d'une unité de contingent asiatique ayant remplacé une unité de contingent européenne au cours de l'exercice 2009/10; b) les salaires des fonctionnaires internationaux et les dépenses connexes à la suite de la révision du barème des traitements intervenue le 1^{er} janvier 2010; et c) les frais liés aux installations et à l'infrastructure, en raison du remplacement du matériel de réfrigération, du matériel de casernement, couchage et ameublement de la nouvelle unité de contingent, l'acquisition de caméras de

télévision en circuit fermé, ainsi que des dépenses supplémentaires pour les services d'entretien, de transformation et de rénovation des locaux.

12. Au cours de l'exercice budgétaire 2010/11, la Force cherchera à améliorer sa gestion et son efficacité par divers moyens : a) la mise en œuvre de la mesure de régionalisation des Services des transmissions et de l'informatique; b) l'amélioration de la gestion des carburants; et c) un examen des capacités des groupes électrogènes actuels en vue de diminuer le stockage de pièces détachées (voir par. 39 ci-dessous).

C. Coopération régionale

13. Au cours de l'exercice considéré, la FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de maintien de la paix de la région. Des réunions périodiques sont prévues avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour faire le point sur l'état de la coordination et sur les nouveaux problèmes qui affectent les opérations régionales. En outre, les quatre opérations de maintien de la paix continueront de produire des rapports quotidiens et hebdomadaires communs ainsi que des examens périodiques sur les questions qui les concernent. Le Bureau régional de déontologie et de discipline, qui se trouve à la FINUL, continuera de fournir des services aux trois missions régionales.

14. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien aux observateurs de l'ONUST, ainsi qu'aux bureaux de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de recevoir dans certains cas un appui logistique de la FINUL. La FNUOD, la FINUL et l'UNFICYP organiseront des formations communes sur les systèmes d'information géographique et la cartographie.

15. La FNUOD continuera de collaborer avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour faciliter le passage des civils entre les parties A et B et de participer, si nécessaire, aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies pour la République arabe syrienne. Elle partagera aussi avec les organismes des Nations Unies des renseignements liés à la sécurité dans la région.

16. La FNUOD a activement participé à l'élaboration du concept régional en matière de technologies des communications et de l'information, tel que décrit au paragraphe 94 du rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/696). Ce concept permettra de coordonner les services par le biais d'une gestion régionale de l'informatique et de la télématique en vue d'éliminer les doubles emplois et les disparités dans la fourniture de prestations à des missions géographiquement proches les unes des autres. Il s'agit, d'une manière générale : de parvenir à des réductions de coûts tangibles dans les quatre missions (FINUL, FNUOD, UNFICYP et ONUST); de favoriser la prestation de nouveaux types de services (par le biais de passerelles régionales), notamment l'interconnexion des réseaux de données des quatre missions par des liaisons terrestres (micro-ondes ou lignes louées); de réduire, dans la région, la dépendance à l'égard des connexions par microterminal VSAT à temps de latence élevés et à faible débit; d'améliorer les services de partage des données entre les missions et les services régionaux de vidéoconférence par Internet de manière à ce que les hauts responsables des missions puissent communiquer, sur le

plan local, par des liaisons codées et sécurisées; et de créer, au sein de l'UNFICYP, une capacité régionale de stockage de données destinée à assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre. L'initiative régionale des technologies de l'information et des communications devrait contribuer au renforcement des capacités de maintien de la paix et de la stabilité dans la région, dans la mesure où la clientèle visée consiste, pour l'ensemble des missions, en un effectif total de plus de 16 500 personnes. La FNUOD jouera un rôle déterminant à cet égard puisqu'elle accueillera le Chef adjoint du Service régional des technologies de l'information et des communications et qu'elle sera aussi le point de convergence des quatre réseaux de données, offrant ainsi une plate-forme pour l'innovation technique.

D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

17. En vue de faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. Pour ces six catégories, on trouvera une définition terminologique à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

18. Le bureau du commandant de la Force et chef de mission assurera la direction générale et l'administration.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectifs approuvés 2009/10	1	–	1	3	1	6	–	–	6
Effectifs proposés 2010/11	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1

Bureau du commandant de la Force/Chef de mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

19. La FNUOD assure le maintien du calme au Golan depuis de nombreuses années et continue d'adapter ses activités opérationnelles face aux activités d'entraînement que continuent de mener les Forces de défense israéliennes dans la zone de limitation dans le secteur Alpha et au développement des implantations civiles syriennes à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation. La Force s'est également employée à étendre et à renforcer ses activités de liaison et sa capacité de réaction rapide afin d'éviter que les franchissements involontaires de la ligne de cessez-le-feu ou autres incidents mineurs ne dégénèrent.

20. En raison de l'intensification des activités de patrouille, d'observation et de liaison de la Force avec les autorités syriennes locales et nationales et avec la population civile, au regard des activités de construction et des activités agropastorales, il a été jugé nécessaire de doter le Bureau du commandant de la Force/Chef de mission d'une capacité et d'un appui linguistiques spécifiques. Le commandant de la Force/Chef de mission, qui rencontre régulièrement les délégués principaux de la République arabe syrienne, s'entretient également périodiquement avec divers interlocuteurs syriens (responsables militaires et politiques, officiers commandants de la zone de séparation, représentants des services de sécurité locaux), notamment par le biais de communications écrites officielles, de l'exercice de ses fonctions diplomatiques officielles, de la participation aux cérémonies organisées par le pays hôte et de la réception de pétitions au nom du Secrétaire général.

21. Il est proposé de créer un poste de traducteur-interprète (arabe-anglais) de la classe P-2. Le titulaire de ce poste, qui apporterait un appui direct au commandant de la Force/Chef de mission, serait également chargé de traduire, d'une part, les informations paraissant dans les médias locaux et régionaux afin de faciliter l'analyse de situations susceptibles d'avoir des incidences sur la zone d'opérations et, d'autre part, des documents à caractère juridique et la correspondance officielle échangée avec les autorités syriennes. Le traducteur-interprète assisterait en outre le commandant de la Force/Chef de mission ou son représentant désigné dans les situations d'urgence.

Composante 1 : opérations

22. Comme précisé dans les tableaux ci-après, la Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation à l'aide de patrouilles et de postes fixes de contrôle afin de garantir que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Pour pouvoir exécuter son mandat, la FNUOD renforcera ses activités de surveillance et d'observation et multipliera les opérations nocturnes. Elle intensifiera également son activité de communication dans la zone de séparation pour faire mieux comprendre son mandat. Le Bureau du commandant de la Force/Chef de mission restera en contact étroit avec les parties pour aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations de la mission. La Force continuera d'escorter périodiquement des personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du CICR pour des raisons humanitaires et procédera à l'enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation pour garantir la sécurité des itinéraires de patrouille.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes et, au besoin, avec les responsables syriens locaux, afin de régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, afin de régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et d'améliorer la coopération

- Réunions bihebdomadaires avec les officiers de liaison des Forces de défense israéliennes
- Consultation régulière avec les autorités civiles et action d'information auprès des populations locales dans la zone de séparation, par l'entremise des autorités syriennes compétentes, afin de mieux faire connaître le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles et les services de sécurité syriens compétents afin de coordonner les activités de gestion des affaires civiles et de communication
- 51 100 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles : 20 440 jours-homme de tâches spéciales (28 militaires x 2 sections x 365 jours) conduites par la compagnie de quartier général et 30 660 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 28 patrouilles x 365 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes (opérations mobiles, patrouilles, factions dans des postes de contrôle temporaires, tâches de protection – protection de convois, par exemple – et fourniture d'un appui à d'autres organismes des Nations Unies)
- 24 090 patrouilles : 20 075 de jour et 4 015 de nuit
- 21 170 jours-homme de poste d'observation occupé (2 militaires x 29 postes x 365 jours)
- 6 570 jours-homme de patrouille d'intervention rapide (2 militaires x 9 patrouilles x 365 jours)
- 40 150 envois rapides de groupe (10 militaires x 11 envois x 365 jours)
- 730 jours-homme d'équipes spéciales d'établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'Accord sur le dégagement
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communications immédiates avec les parties dans les situations de crise
- Escorte périodique (50) de personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du CICR, pour des raisons humanitaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation

1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par des mines ou des engins non explosés (2008/09 : 0 victime; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

Produits

- Enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les besoins
- Fourniture de conseils au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour son projet de sensibilisation aux dangers des mines (sur demande)

Facteurs externes : Poursuite de la coopération entre les parties à l'Accord sur le dégagement

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 – opérations

<i>Catégorie</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectifs approuvés (2009/10)	1 047
Effectifs proposés (2010/11)	1 047
Variation nette	–

Composante 2 : appui

23. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui continuera de fournir à la mission, pour l'exécution de son mandat, des services effectifs et efficaces sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité en exécutant les produits prévus et en apportant des améliorations aux services, tout en réalisant des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires et à l'effectif civil proposé de 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 109 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines : mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, informatique et transmissions, transports terrestres, surveillance et contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales et fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Appui efficace à la Force sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité

2.1.1 Réduction de 3 % de la consommation générale de carburant (2009/10 : 6 %; 2010/11 : 3 %)

2.1.2 Réduction du nombre d'accidents de la route provoquant des dégâts d'un montant supérieur à 500 dollars (2008/09 : 7; 2009/10 : 6; 2010/11 : 5)

2.1.3 Augmentation du pourcentage de la valeur des biens passés par pertes et profits détruits ou mis au rebut par rapport à la valeur totale des biens passés par pertes et profits dont la destruction ou la mise au rebut a été recommandée (2008/09 : 66 %; 2009/10 : 72 %; 2010/11 : 80 %)

Produits

Amélioration des services

- Amélioration de la surveillance et du contrôle de la distribution, du stockage et de l'utilisation de 3,5 millions de litres de carburant
- Organisation d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière visant à promouvoir la prudence au volant

- Augmentation de la valeur des biens passés par pertes et profits détruits ou mis au rebut par rapport à la valeur totale des biens passés par pertes et profits dont la destruction ou la mise au rebut a été recommandée

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement en rations de 2 camps et de 22 positions et stockage, pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Administration de 48 agents recrutés sur le plan international et de 108 agents recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandations de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, du détachement de police militaire C, de 22 positions et de 8 avant-postes dans la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et systèmes de filtrage
- Exploitation et entretien de 73 groupes électrogènes sur 29 sites
- Réfection et entretien de 10 kilomètres de route
- Élaboration de quelque 3 000 cartes administratives, opérationnelles et thématiques au moyen du système d'information géographique pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 376 véhicules, dont 27 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU

Transmissions

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteur-récepteur, 380 talkie-walkie, 22 répéteurs et 35 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 30 serveurs, 410 ordinateurs de bureau, 60 ordinateurs portables, 102 imprimantes et 38 expéditeurs numériques, sur 26 sites
- Administration et entretien de 470 comptes de messagerie électronique

Services médicaux

- Gestion et entretien de deux centres médicaux de niveau I à l'intention du personnel de la mission et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Gestion et entretien d'installations offrant des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel

- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la mission, y compris éducation par les pairs

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité (y compris l'évaluation et la gestion des risques) au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire C dans la zone de séparation et dans 22 positions
- Organisation de 1 756 heures de formation (procédures de sécurité, protection contre des attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mise aux abris et protection des camps, initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie) à l'intention de 1 203 membres du personnel de la mission
- Conduite d'enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité et fourniture de conseils au personnel de la mission et à celui de 9 organismes des Nations Unies

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 – appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	2	3	12	18	46	–	64
Effectif proposé 2010/11	–	1	2	2	13	18	45	–	63
Variation nette	–	–	–	(1)	1	–	(1)	–	(1)
Service d'appui intégré									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	–	21	23	62	–	85
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	1	19	23	63	–	86
Variation nette	–	–	1	1	(2)	–	1	–	1
Total									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	4	3	33	41	108	–	149
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	3	32	41	108	–	149
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

24. S'il n'y a pas de changement dans le nombre total de postes au sein de la Division de l'appui à la mission, le tableau d'effectifs proposés prend en compte le reclassement du poste actuel de chef de la Section des communications et des

services informatiques de la catégorie des agents du service mobile à la catégorie des administrateurs (P-5) et la modification du titre fonctionnel, qui deviendrait « chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications ». Comme il est expliqué en détail ci-après, le tableau des effectifs tient également compte du redéploiement et de la réaffectation de postes existants.

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

25. Conformément aux politiques organisationnelles existantes, toutes les ressources logistiques des opérations de maintien de la paix (dont les systèmes d'information géographique) sont considérées comme des fonctions essentielles des Services d'appui intégrés. Dans le but de rationaliser les fonctions de la Force et de mettre sa structure en conformité avec les politiques organisationnelles, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et un poste d'assistant au système d'information géographique (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Cabinet du Chef de l'appui à la mission au Cabinet du Chef des Services d'appui intégrés.

26. Il est également proposé de transférer un poste de factotum (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux à la Section du génie et d'en modifier le titre fonctionnel, qui deviendrait assistant (gestion des avoirs). Par suite d'une décision de l'administration, les responsabilités anciennement exercées par le factotum seraient exécutées dans le cadre d'un contrat d'externalisation de la maintenance.

27. Après un examen de la structure de la Division de l'appui à la mission, il a été décidé de transférer les fonctions du Groupe de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique de la Section des communications et des services informatiques à la Section des services généraux. En conséquence, il est proposé de transférer deux postes d'assistant d'enregistrement (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services généraux.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 10 postes

28. Dans le cadre de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient, il est proposé d'exclure la Section des communications et des services informatiques des Services d'appui intégrés et de créer une entité administrative distincte dénommée « Services régionaux des technologies de l'information et des communications », comme il est expliqué ci-après aux paragraphes 32 à 38. L'exclusion de cette section se traduirait par une réduction de 22 postes au total, à savoir 12 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-5, 11 agents du Service mobile) et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

29. Au sein du Cabinet du Chef des Services d'appui intégrés, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et un poste d'assistant au système d'information géographique (agent des services

généraux recruté sur le plan national) du Cabinet du Chef de l'appui à la mission à celui du Chef des Services d'appui intégrés, comme il est expliqué ci-dessus au paragraphe 25.

30. Il est également proposé de renforcer la Section du génie en y réaffectant un poste de factotum (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux et de modifier le titre fonctionnel de ce poste, qui deviendrait « assistant (gestion des avoirs) ». Cette proposition, qui repose sur un audit interne recommandant de doter la section de moyens spécifiques en matière de gestion des avoirs, a pour objet de régulariser les arrangements actuels dans le cadre desquels ces fonctions sont exécutées par un vacataire.

31. Au sein de l'actuelle Section des communications et des services informatiques, il est proposé de transférer deux postes d'assistant d'enregistrement (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services généraux, comme il est expliqué ci-dessus au paragraphe 27.

Services régionaux des technologies de l'information et des communications

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 11 postes

32. Il est proposé de renommer l'actuelle Section des communications et des services informatiques « Services régionaux des technologies de l'information et des communications », de reclasser le poste de chef de section de la catégorie des agents du service mobile à la catégorie des administrateurs (P-5) et d'en modifier le titre fonctionnel, qui deviendrait chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications, dont la création est proposée.

33. Les quatre missions de maintien de la paix déployée dans la région (FINUL, FNUOD, UNFICYP et ONUST) jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la stabilité. Les effectifs de ces missions dépassent 16 500 personnes, auxquelles des services de communications et d'informatique sont fournis par quelque 200 personnes (gestionnaires, administrateurs, techniciens, ingénieurs, personnel de gestion des stocks). Les quatre missions gèrent actuellement un stock de biens durables d'une valeur supérieure à 55 millions de dollars et un budget annuel consacré aux technologies de l'information et des communications d'un montant total de 30 millions de dollars.

34. La coopération entre ces quatre missions est constante, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications, propice à l'établissement de plate-formes communes et à l'intégration. Beaucoup de progrès ont été réalisés au cours des dernières années, et les sections des communications et des services informatiques des quatre missions se rencontrent deux fois par an, notamment pour discuter de la conception et de la mise en œuvre des systèmes d'information régionaux et de la mutualisation des stocks régionaux de logiciels et des cours de formation. L'UNFICYP, mission la plus éloignée géographiquement, a joué un rôle essentiel dans l'évacuation et le maintien de la FINUL au cours du conflit de 2006 et continue d'appuyer l'initiative régionale de reprise après sinistre et de continuité des opérations. Par ailleurs, l'UNFICYP joue un rôle actif dans les stratégies d'évacuation et de gestion des crises, ainsi que dans la planification administrative parallèle des missions voisines.

35. Comme il est indiqué au paragraphe 94 du rapport dans lequel le Secrétaire général dresse un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/696), la coordination de la fourniture de services de technologies de l'information et des communications, par une gestion stratégique au niveau régional, permettrait d'éviter les chevauchements d'activités, de créer des économies d'échelle et de faire disparaître les disparités de services entre les missions. L'objet de cette initiative de régionalisation est de matérialiser l'unité d'action des quatre missions en remaniant la structure organisationnelle de l'appui en matière de technologies de l'information et des communications par la création d'un poste de chef des Services régionaux des technologies de l'information et des communications (D-1) – proposée dans le cadre du budget 2010/11 de la FINUL – et par la création d'un poste de chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications (P-5), proposée dans le cadre du présent budget.

36. Cette régionalisation permettrait en outre de réduire le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international au sein de la Section des communications et de l'informatique à compter du 1^{er} juillet 2010, du fait de la création des Services régionaux des technologies de l'information et des communications, de tirer parti d'un savoir-faire régional et de gains d'efficacité réalisés grâce à l'uniformisation des services fournis, de diminuer sensiblement les dépenses d'équipement grâce à la réduction de 7,5 % à 5 % de la valeur d'inventaire des stocks régionaux de pièces détachées, d'utiliser des plate-formes matérielles identiques et de réduire les frais de location de répéteurs de satellite et les coûts des communications par les réseaux commerciaux.

37. L'initiative de régionalisation permettrait également de proposer des services régionaux de vidéoconférence par Internet – ce qui permettrait aux hauts responsables des missions de communiquer, sur le plan local, par des liaisons codées et sécurisées –, des plate-formes communes de continuité des opérations et reprise après sinistre, une interopérabilité des systèmes de communication de sécurité et d'urgence des missions permettant une totale conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, un programme régional de formation technique économique, un service uniformisé (aspect et convivialité) entre toutes les missions avec l'adoption d'une politique et de niveaux de prestation de services communs, une meilleure sécurité des données et un accès aux applications de données communes telles que les systèmes d'information géographique. Par ailleurs, cette initiative renforcerait la capacité d'harmoniser l'appui apporté aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres partenaires d'exécution qui opèrent dans la région, moyennant une participation aux coûts.

38. Cette régionalisation des services de technologies de l'information et des communications aurait d'importantes incidences financières annuelles et se traduirait par des économies de dépenses de personnel résultant de la réduction du nombre de postes d'agent recruté sur les plans national et international, par la réduction des besoins en pièces détachées du fait de leur gestion au niveau régional et de leur mutualisation, et par la réduction des coûts des communications par les réseaux commerciaux régionaux grâce à l'utilisation de passerelles communes et à l'amélioration des réseaux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	21 446,3	21 489,0	23 778,3	2 289,3	10,7
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	21 446,3	21 489,0	23 778,3	2 289,3	10,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 522,4	6 774,3	7 693,8	919,5	13,6
Personnel recruté sur le plan national	3 082,0	3 400,7	2 853,3	(547,4)	(16,1)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,4	40,0	40,0	–	–
Total partiel	9 641,8	10 215	10 587,1	372,1	3,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	23,3	14,0	21,2	7,2	51,4
Voyages	308,6	378,5	407,4	28,9	7,6
Installations et infrastructures	6 854,5	5 536,8	6 057,4	520,6	9,4
Transports terrestres	4 282,2	3 768,8	3 681,9	(86,9)	(2,3)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 406,1	1 491,9	1 296,5	(195,4)	(13,1)
Informatique	751,7	792,3	755,1	(37,2)	(4,7)
Services médicaux	335,2	416,6	436,1	19,5	4,7
Matériel spécial	207,1	329,8	204,9	(124,9)	(37,9)
Fournitures, services et matériel divers	455,0	597,0	695,2	98,2	16,4
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	14 623,7	13 325,7	13 555,7	230,0	1,7
Total brut	45 711,8	45 029,7	47 921,1	2 891,4	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	1 316,9	1 338	1 408,2	70,2	5,2
Total net	44 394,9	43 691,7	46 512,9	2 821,2	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	45 711,8	45 029,7	47 921,1	2 891,4	6,4

B. Gains d'efficacité

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Technologies et services régionaux des technologies de l'information et des communications	171,4	Baisse des besoins en pièces de rechange liée au concept des services régionaux des technologies de l'information et des communications
Installations et infrastructures	47,8	Dont 32 700 dollars découlant d'une meilleure gestion du combustible et 15 100 dollars résultant d'une uniformisation de la taille des groupes électrogènes ainsi que de la réduction des stocks de pièces détachées pour groupes électrogènes
Total	219,2	

C. Taux de vacance de postes

39. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2008/2009</i>	<i>Taux budgétisé 2009/10</i>	<i>Taux projeté 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	(0,1) ^a	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,6	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	5,6	3,0	3,0

^a Résultat dû à des chevauchements au moment de la relève.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

40. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 762 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	346,4
Total partiel	346,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	266,3
Communications	–
Services médicaux	146,1
Matériel spécial	4,1
Total partiel	416,5
	• 7
	6
	2
	,
Total	9

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Usage opérationnel intensif	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 1996	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,5		

E. Formation

41. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants (formateurs)	21,2
Voyages	
Voyages, formation	238,2
Fournitures, services et matériel divers	

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Honoraires, fournitures et services de formation	40,1
	• 2
	9
	9
Total	5

42. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, par rapport aux périodes précédentes, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	56	165	16	102	302	65	95	1 047	30
Formation externe ^a	39	44	70	12	17	19	2	5	
Total	95	209	86	114	319	84	97	1 052	34

^a À la Base de soutien logistique de Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la mission.

43. Le programme de formation destiné à la FNUOD pour l'exercice 2010/11 vise, à travers 99 stages destinés à 204 participants, à améliorer les compétences du personnel de la mission en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel, ainsi que ses compétences spécialisées et techniques. Il portera essentiellement sur les domaines suivants : système d'information géographique, informatique, transmissions, gestion du personnel, finances, transports, approvisionnement, génie, gestion, Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, règles de déontologie et de discipline, progiciel de gestion intégré, sécurité, sensibilisation au VIH/sida et pratiques exemplaires.

F. Services de détection des mines et de déminage

44. Les montants prévus au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	28,3
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5
Total	31,8

45. Ces montants s'expliquent par l'acquisition et le remplacement du matériel et des fournitures de détection des mines et de déminage.

III. Analyse des variations¹

46. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans cette section est définie à l'annexe I.B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Contingents	2 289,3	10,7 %

- **Facteurs externes : augmentation du coût moyen des voyages nécessités par la relève des contingents**

47. La variation est principalement due à l'augmentation des dépenses engagées pour la relève des contingents du fait de la hausse du coût des services aériens affrétés sur le marché et à un accroissement des coûts de la relève d'un contingent nouvellement déployé, dont le pays d'origine est plus éloigné géographiquement de la zone de la mission que celui du contingent qu'il remplace. La variation tient en outre à l'augmentation du coût unitaire des rations, qui est passé, au 1^{er} octobre 2008, à 3,3023 euros par jour-homme, alors que le coût appliqué en 2009/10 avait été de 2,914 euros.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	919,5	13,6 %

- **Paramètres budgétaires : révision des barèmes des traitements internationaux**

48. L'augmentation s'explique principalement par la révision des barèmes des traitements internationaux à compter du 1^{er} janvier 2010 et par un surcroît de dépenses occasionnées par la proposition visant à reclasser un poste de la catégorie du Service mobile à la classe P-5 et à créer un poste de la classe P-2. Le montant

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

estimatif des dépenses communes de personnel représente 67 % des traitements nets et un abattement de 10 % au titre des détails de recrutement a été appliqué au calcul des chiffres.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(547,4)	(16,1 %)

• **Facteurs externes : application du taux de change de la Banque mondiale**

49. La variation s'explique principalement par l'application du taux de change utilisé par la Banque mondiale, soit 57,8 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis pour 2011, comparé au taux de change opérationnel de l'ONU en janvier 2010, à savoir 45,6 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Consultants	7,2	51,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

50. L'augmentation s'explique par des dépenses plus importantes que prévu au titre de l'organisation d'ateliers de formation à la gestion des marchés publics, ainsi que la préparation et l'établissement des cahiers des charges.

	<i>Variation</i>	
Voyages	28,9	7,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. La variation s'explique principalement par les déplacements supplémentaires nécessités par les réunions officielles du Service régional des technologies de l'information et des communications dont la création est proposée, ainsi que par la participation de la Force à la conférence annuelle des chefs des approvisionnements et à un atelier sur l'établissement du budget.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	520,6	9,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

52. L'augmentation s'explique principalement par un surcroît de dépenses occasionnées par le remplacement du matériel de réfrigération, du matériel d'hébergement, du matériel de bureau et du matériel de lutte contre l'incendie, qui était endommagé ou obsolète, ce dépassement étant partiellement compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'acquisition de groupes électrogènes ou de carburant pour groupes électrogènes.

	<i>Variation</i>	
Communications	(195,4)	(13,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

53. La variation s'explique principalement par une diminution des dépenses liées à l'approvisionnement en pièces de rechange, qui est passé de 7,5 % à 5 % de la valeur d'inventaire total, à la suite de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient; elle reflète en outre une réduction des dépenses au titre de l'acquisition de matériel, favorisée par la centralisation des opérations d'achat liée au concept d'un service régional des technologies de l'information et des communications.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(124,9)	(37,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

54. La diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre du remplacement du matériel d'observation et de déminage, par rapport au coût unitaire plus élevé de remplacement du matériel d'observation au cours de l'exercice 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	98,2	16,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

55. L'augmentation des dépenses s'explique principalement par la nécessité de remplacer du matériel audio et vidéo obsolète par du matériel numérique plus économique sur le plan énergétique.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

56. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un crédit d'un montant de 47 921 100 dollars;

b) Mise en recouvrement, à raison de 3 993 425 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Demande/recommandation

Mesures prises

Section II: établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget. (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Contrôler plus efficacement les engagements d'exercices antérieurs vu l'augmentation notable du nombre d'annulations de ces engagements (par. 6)

La FNUOD prend note de la demande formulée par l'Assemblée générale et fera figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet figurent au paragraphe 39.

La FNUOD cherche activement à améliorer les budgets en veillant à formuler des hypothèses et des prévisions qui tiennent compte des orientations définies par la direction exécutive et l'Administration.

La FNUOD exerce un contrôle plus efficace sur les engagements d'exercices antérieurs et a considérablement réduit le nombre d'annulations de ces engagements. Les gestionnaires des centres de coûts ont accès, chaque mois, aux informations relatives aux engagements non réglés. À la fin de l'exercice, ils procèdent à examen approfondi et sont tenus de justifier le report au prochain exercice des engagements non réglés. L'annulation d'engagements d'exercices antérieurs a de ce fait augmenté, passant de 264 900 dollars en 2007/08 à 638 800 dollars en 2008/09 compte tenu de l'annulation des obligations liées au remboursement des États qui fournissent des contingents, au titre du soutien logistique autonome.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Les tableaux budgétaires axés sur les résultats de la FNUOD sont étroitement liés au mandat de la Force et à ses hypothèses budgétaires et les ressources supplémentaires nécessaires sont directement liées aux indicateurs de succès et aux produits.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La FNUOD recourt à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de sa mission et de son mandat.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La FNUOD respecte les procédures décrites dans les instructions permanentes sur la sélection du personnel dans les opérations de paix de l'ONU et prend toujours les mesures qui s'imposent pour pourvoir rapidement les postes vacants.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La FNUOD examine constamment sa dotation en effectifs pour veiller à maintenir un niveau suffisant en la matière, conformément aux tableaux d'effectifs autorisés et aux directives budgétaires. Au moment d'établir un projet de budget, elle justifie dûment toute création de poste proposée.

Section IX: formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et permettre à celui-ci de participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)

La FNUOD encourage en permanence le personnel recruté sur le plan national à participer à des activités de perfectionnement professionnel. En 2008/09, 114 agents recrutés sur le plan national ont suivi une formation en vue d'améliorer leurs compétences.

Section XX: coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La FNUOD a intégré l'initiative de régionalisation en matière de technologies de l'information et des communications, évoquée au paragraphe 94 du rapport présentant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/696) dans les prévisions de dépenses pour 2010/11.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.2)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif reconnaît qu'étant donné la nature même des opérations de maintien de la paix, l'évolution des dépenses opérationnelles est parfois plutôt imprévisible. Il souligne toutefois qu'il faut, autant que possible, mieux planifier les dépenses importantes et faire de meilleures prévisions budgétaires afin d'éviter les grands écarts par rapport aux ressources budgétisées et approuvées pendant une période donnée (par. 7).

Le Comité constate que la mission met en œuvre un programme de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière, y compris le respect des limitations de vitesse, exécuté par la police militaire. Pour l'exercice 2009/10, la mission entend réduire davantage le nombre d'accidents graves (voir A/63/686, indicateur de résultat 2.1.2). Le Comité compte que les améliorations enregistrées seront exposées dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 14).

La création, au sein de la future section des approvisionnements, d'un groupe de la gestion du carburant permettrait de répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes quant à la nécessité d'assurer un contrôle strict de la réception du carburant et de sa distribution et aux anomalies constatées dans la distribution et la consommation du carburant. Le Comité compte que des renseignements seront fournis sur les gains d'efficacité dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 28).

Le Comité consultatif relève les mesures prises par la mission pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne et souligne qu'il faut veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place et que les enseignements tirés soient appliqués pour éviter que ces situations se reproduisent à l'avenir; le Comité compte que les mesures prises seront exposées dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 33).

La FNUOD s'efforce de mieux planifier les dépenses importantes et de faire de meilleures prévisions budgétaires en vue d'éviter les grands écarts par rapport aux ressources budgétisées et approuvées pendant une période donnée.

La FNUOD fera part, dans son rapport sur l'exécution du budget pour 2009/10, de la mise en œuvre du programme de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière, y compris le respect des limitations de vitesse, exécuté par la police militaire. Entre-temps, la Force s'emploie toujours à gérer les données relatives au suivi des véhicules et à promouvoir la sécurité au volant.

La Force fournira dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget des renseignements sur les gains d'efficacité obtenus à la suite de la création d'un service de gestion du carburant.

La FNUOD s'emploie à donner suite aux recommandations du Bureau et met en place des mécanismes appropriés pour éviter que ces situations se reproduisent à l'avenir.

C. Comité des commissaires aux comptes

A/65/5 (vol. II)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la FNUOD vérifie les biens non durables qu'elle détient de sorte à maintenir des stocks d'un niveau correspondant à ses besoins opérationnels (par. 202).

Le Comité a relevé que les écarts d'inventaire concernant les biens durables n'étaient pas corrigés en temps opportun à la FNUOD. Il recommande à l'Administration de faire en sorte : a) que les écarts soient rapidement examinés; et b) que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent (par. 221 et 222).

Les ratios de stocks de 3 catégories de matériel durable du génie et de 33 catégories de biens durables dans le domaine de l'approvisionnement étaient supérieurs à celui fixé par le Département de l'appui aux missions. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues (par. 225).

En tout, 26 articles d'un prix unitaire supérieur à 1 500 dollars et d'une durée de vie utile de plus de cinq ans avaient été classés comme non durables au lieu de durables. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la FNUOD classe correctement les biens durables et non durables, en se conformant au Manuel de gestion des biens (par. 242).

Le kilométrage au 30 juin 2008 duquel avait été soustrait celui établi au 30 juin 2007 grâce au système de suivi des véhicules ne correspondait pas au total enregistré par la FNUOD. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que la FNUOD, la MINURCAT, la MINUAD et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) étudient

La FNUOD a appliqué cette recommandation. Elle vérifie constamment les biens non durables qu'elle détient pour veiller à maintenir des stocks d'un niveau correspondant à ses besoins opérationnels. Au 26 mai 2009, le nombre d'éléments gardés en stock pendant plus de 24 mois, d'une valeur de 394 127,91 dollars, avait été réduit à 154 978.

La FNUOD a pris note de la recommandation du Comité et confirme que les unités à comptabilité autonome, en collaboration avec le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, corrigent les écarts constatés dans Galileo. Des rapports mensuels sur les écarts constatés sont envoyés par le Groupe aux unités à comptabilité autonome à des fins d'ajustement et de correction. Les écarts sont actuellement gérés en dessous du seuil de 2 %.

Les unités à comptabilité autonome examinent leurs stocks conformément aux directives émises le 24 juillet 2006 par la Division du soutien logistique et le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix à l'intention des missions, s'agissant des ratios et des biens en stock. La FNUOD a notamment procédé à une passation par pertes et profits des biens durables dans les domaines du génie et de l'approvisionnement et a envoyé 2 armoires électriques à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et conservé des pièces de rechange essentielles à l'intention de la Section des communications et de l'informatique.

La FNUOD a pris note de la recommandation formulée par le Comité et s'efforce de respecter les dispositions du Manuel de gestion des biens ainsi que les directives générales de la Division du soutien logistique prévoyant que les biens dont le coût d'achat est inférieur à 1 500 dollars soient classés comme étant non durables.

La FNUOD examinera l'application du système de suivi des véhicules à l'échelle de toute la flotte pour veiller ce qu'il soit géré efficacement et pleinement exploité.

les causes de divergence entre les données relatives à l'utilisation des véhicules et prennent les mesures qui s'imposent pour les corriger (par. 296).

Le Comité craint que l'insuffisance des contrôles internes appliqués à la consommation de carburant n'accroisse les risques de fraude. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD enquête sur les causes de ces consommations anormales de carburant et prenne les mesures qui s'imposent pour éviter que cette situation ne se reproduise (par. 306 et 307).

Les demandes de rations étaient calculées en fonction de l'effectif réel autorisé, mais en comptant les absents. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD reçoive uniquement le nombre de rations correspondant à l'effectif réel des rationnaires (par. 322 et 323).

Le Comité recommande à nouveau que le Bureau des services de contrôle interne accélère le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions (par. 475).

La FNUOD a examiné les écarts dans la consommation de carburant constatés par le Comité et a depuis corrigé les erreurs. La mission a acheté et commencé à installer des bobines nouvelle génération qui ne peuvent être retirées sans être détruites, ce qui empêchera le transfert de bagues vers des groupes électrogènes ou toute autre pompe et permettra de renforcer la surveillance et l'efficacité du contrôle interne.

La FNUOD confirme que des procédures ont été mises en place pour assurer la distribution des rations, chaque semaine, sur la base du tableau d'effectifs le plus à jour.

L'équipe régionale de l'audit du Bureau des services de contrôle interne a procédé, en décembre 2008, à un audit des services d'appui de la FNUOD.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie relative aux changements proposés dans les ressources humaines

La terminologie suivante est employée s'agissant des changements proposés dans les ressources humaines (voir sect. I) :

- **Création de poste** : On propose la création d'un nouveau poste lorsque des crédits supplémentaires sont nécessaires et lorsqu'il n'est pas possible de réaffecter des ressources d'autres bureaux ou de mener à bien des activités précises dans le cadre des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Il est proposé d'utiliser un poste approuvé qui était destiné à l'exercice d'une certaine fonction pour assurer d'autres activités prioritaires qui sont sans rapport avec la fonction d'origine. Une réaffectation de poste peut entraîner un changement de lieu ou de bureau mais n'entraîne nullement un changement de catégorie ou de classe;
- **Redéploiement d'un poste** : Il est proposé de redéployer un poste approuvé pour remplir des fonctions analogues ou apparentées dans un autre bureau;
- **Reclassement d'un poste**. Il est proposé de reclasser (ou de déclasser) un poste approuvé lorsque les fonctions ont considérablement changé.
- **Suppression d'un poste** : Il est proposé de supprimer un poste s'il n'est plus nécessaire à l'exercice des activités pour lesquelles il avait été approuvé ou à l'exécution d'autres activités prioritaires de la même mission;
- **Conversion d'un poste** : Trois options possibles se présentent comme suit :
 - Conversion en postes de postes de temporaire : il est proposé de convertir en postes des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'il s'agit d'exécuter des fonctions de caractère continu;
 - Conversion de postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : au vu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services;
 - Conversion de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international.

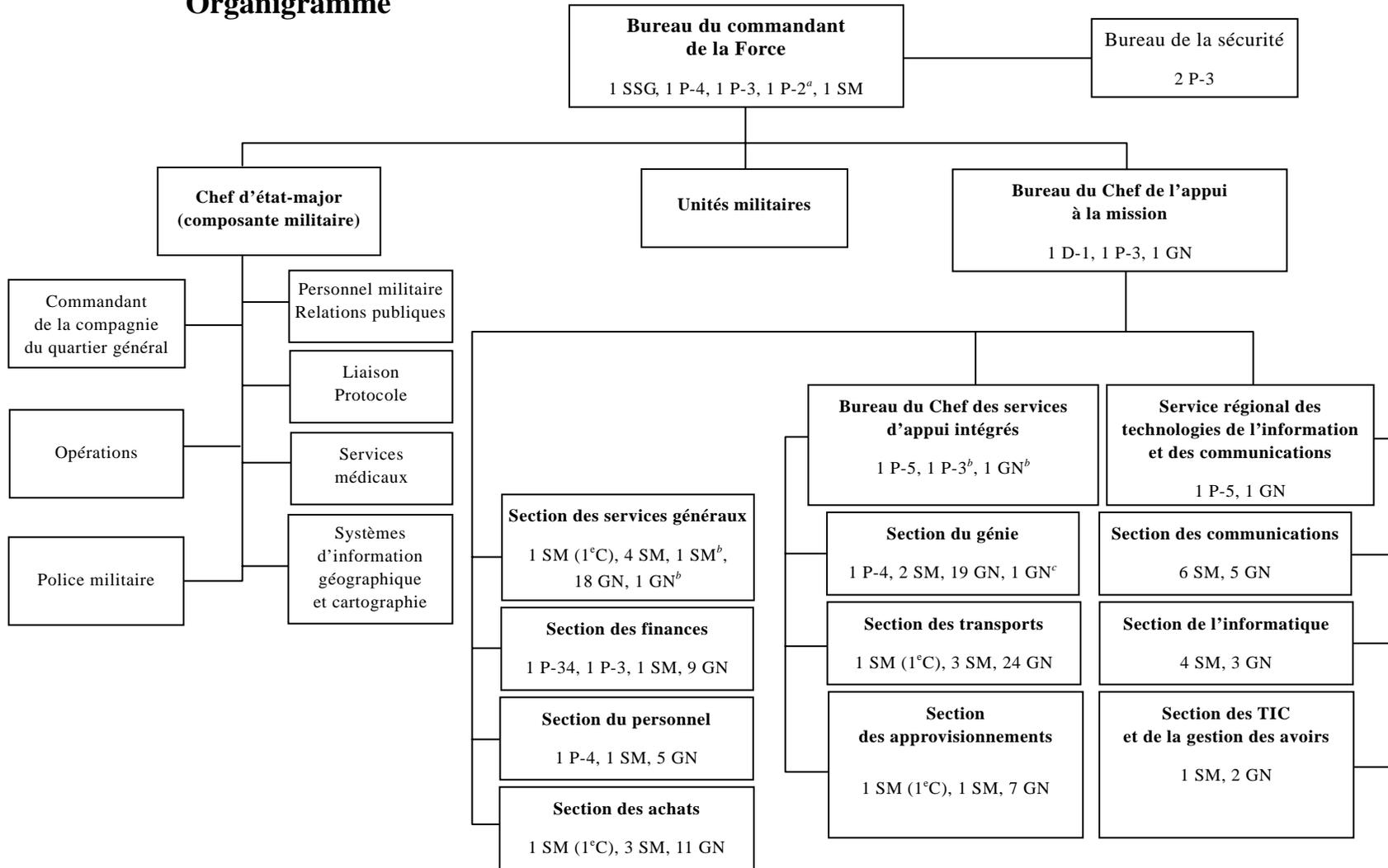
B. Termes liés à l'analyse des variations

On trouvera dans la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (révision des priorités ou ajouts de produits) ou avec plus d'efficience (réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : SSG = Sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; 1°C = 1^{re} classe.

^a Nouveaux postes.

^b Redéploiement.

^c Réaffectation.

